

Résumé



Charte éthique. Evaluation critique de la révision de la charte professionnelle en bibliothèque menée par l'association Bibliothèques et information en Allemagne (Hermann Rösch)
(pp. 174 – 179)

En octobre 2017, l'association confédérale Bibliothèques et information en Allemagne (BID) a entériné le cadre révisé de sa charte éthique et en a fait la publication auprès d'une large audience professionnelle dans les pages de BuB du numéro de novembre. Ce faisant, l'association BID a impulsé une nouvelle tradition en Allemagne, comparativement aux démarches entreprises à l'étranger. Alors que la plus ancienne charte professionnelle dans le domaine des bibliothèques a été retenue aux États-Unis dans le courant des années 1938/39, ce sont plus de 70 chartes professionnelles nationales qui ont été adoptées jusqu'en 2004.

En dépit de quelques carences, la nouvelle charte éthique présente de manifestes avancées par rapport à la précédente version datant de 2007. La plupart des manques a pu être comblée et des mises à jour fondamentales introduites. Le positionnement relatif aux problématiques sociales et politiques s'en est trouvé consolidé. Des reculs sont néanmoins à déplorer. C'est notamment le cas pour les sujets autour de la protection des données et de la vie privée. D'autres thèmes par ailleurs ne sont qu'effleurés et perdent en consistance (par exemple : l'équité de traitement, les compétences dans le domaine de l'information). Ajoutons que l'éthique institutionnelle et l'éthique individuelle sont appréhendées de façon enchevêtrée. A la différence du code éthique de l'IFLA, des sujets importants ne sont pas traités ou alors seulement de manière marginale. Nous relevons même qu'en quelques items, certes rares, la relation entre droit et éthique s'avère mal maîtrisée.

La plus grande faiblesse de la démarche cependant se situe à un autre niveau : l'adoption d'une charte sans un débat public digne de ce nom et, par conséquent, la reproduction d'une même erreur originelle que pour la précédente version de 2007. C'est en cela que la volonté de popularisation et d'entretien de la charte apparaît sinon douteuse du moins absconse. Le danger est donc grand que l'ensemble de la démarche baptisée «Charte éthique 2017» n'en soit sensiblement affaibli voire même ne se conclut par un échec.

L'UNESCO enjoint à la coopération au sein des réseaux de formation. Quelle place pour les bibliothèques dans l'Agenda 2030 de l'ONU? (Stefan Volkmann)
(pp. 196 – 199)

En décembre 2017, l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie, organe de l'UNESCO, a publié un manifeste à destination des collectivités territoriales du monde entier. Ce document traite de la façon d'atteindre les préconisations déterminées dans le cadre de l'agenda 2030 de l'ONU par le biais des réseaux locaux de formation et l'apprentissage tout au long de la vie. En tant qu'espaces d'apprentissage et points de ralliement des réseaux, les bibliothèques ont un rôle singulier à jouer, comme on le voit dans les villes labellisées « apprenantes ». Le concept porté par l'UNESCO constitue un point de départ pour les bibliothèques afin d'intégrer les préconisations de l'ONU dans une logique de développement durable.

Le congrès mondial annuel de l'IFLA organisé en août 2017 a introduit ces préconisations dans le panorama des bibliothèques. De nombreuses interventions ont tenté de montrer, de quelle manière les bibliothèques peuvent participer à la réduction des inégalités sociales et à davantage de développement durable. En effet, les bibliothèques ne se résument pas à un point d'accès à l'information. Si leurs compétences principales permettent de couvrir les problématiques socio-culturelles et éducatives, les bibliothèques en tant que lieux, médiateurs ou partenaires peuvent également pallier certains déficits économiques ou écologiques, de telle façon que les dix-sept préconisations soient effectivement insérées. Cette palette d'actions possibles est unique si l'on compare les bibliothèques aux organisations spécialisées de développement.

Ce ne sont pas moins d'une centaine de villes qui sont partie prenante du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO. Chacune de ces villes doit faire face à des difficultés de nature différente, mais chacune est convaincue du bénéfice de l'apprentissage coopératif tout au long de la vie comme donnant aux citoyens la capacité de trouver les solutions aux problèmes. C'est pourquoi, avec l'objectif de lui donner un puissant écho, l'organisation appelle-t-elle les maires du monde entier, les institutions de formation et toutes les forces locales présentes à se rassembler au sein de réseaux pour parvenir à réaliser communément les préconisations.

Lire, tout simplement ! Inclusion et participation grâce au «langage adapté» (Dorothee Mammel)

(pp. 200 – 205)

Dans la société civile, la question du «langage adapté» est suivie avec attention, la conscience politique étant apparue autour de sa nécessité. Le cadre réglementaire actuel y contribue d'ailleurs de façon décisive. Les institutions culturelles comme les bibliothèques ou les musées ont engagé des projets pilote et développé de nouveaux concepts dans les secteurs de l'offre documentaire, des visites guidées et de la scénographie d'exposition, des projets de médiation en «langage adapté». Au sein du cercle informel baptisé «Réseau pour le langage adapté», des linguistes et des infographistes contribuent au déploiement de nouveaux outils et à un toujours meilleure savoir-faire sur ce sujet.

Cela vaut particulièrement pour les bibliothèques. En tant qu'établissements d'opérateurs locaux ou nationaux, elles ont pour mission de permettre la participation de toutes et tous à la vie culturelle et éducative, avec notamment une attention toute particulière en direction des publics les plus éloignés des bibliothèques. Cela passe tout d'abord par la proposition d'une offre documentaire en langage adapté ou simple.

Depuis les correspondances diverses et les lettres de rappel jusqu'au guide de l'utilisateur ou la charte de la bibliothèque disponibles en langage facilement compréhensible, les cours de langue et toute intervention spécifique, il y a un vaste champ d'actions à entreprendre dans l'avenir.

Pour introduire avec succès ces mesures et atteindre effectivement les groupes visés, la constitution de réseaux comprenant des groupes d'apprentissage participatif et d'autres acteurs s'avère décisive. D'après le manifeste conjoint de l'UNESCO et de l'IFLA, intitulé Rôle social, politique, culturel et éducatif, les bibliothèques de lecture publique disposent d'une forte capacité à agir en faveur de l'inclusion. La bibliothèque pour tous ne se conçoit plus seulement comme espaces de travail à destination de quelques groupes minoritaires, mais comme lieux d'inclusion promouvant la pensée individuelle, l'action personnelle et donc de facto l'usage libre pour chacune et chacun.

Traduit par David-Georges Picard